

## Commune d'Incourt

### Opprebais

LEGENDE	
	ZH/ZHCR/ZACC
	Zone boisée
	Zone de non-visibilité
Incidences paysagères quantitatives	
	Négligeables
	Faibles
	Limitées
	Modérées
	Importantes

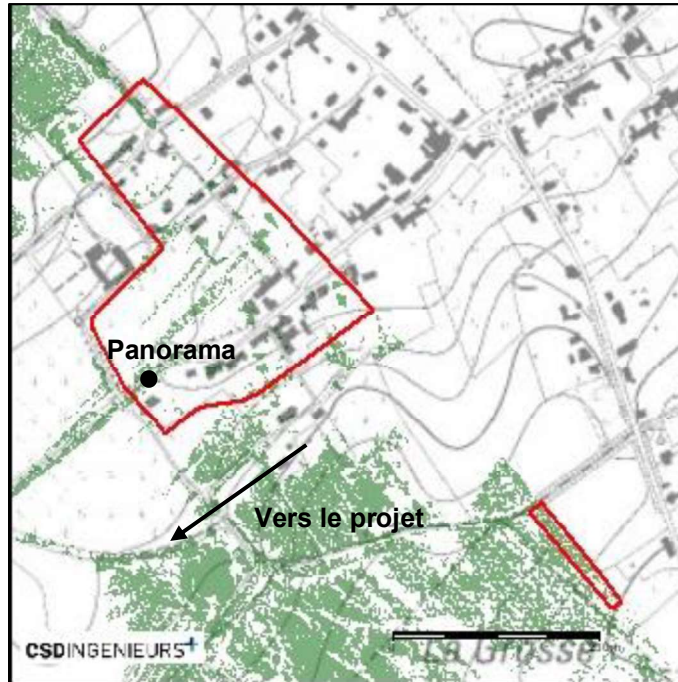


Figure 134 : Incidences paysagères quantitatives - Opprebais

Seule la rue la plus au sud présente une vue lointaine sur l'une des éoliennes du projet. En effet, la végétation dense au sein de ce village filtre la quasi-totalité des vues.

#### Critères quantitatifs

- Pourcentage de la zone d'habitat/habitat à caractère rural située à moins de 5 km du projet couverte par des zones de visibilité : 11 %
- Nombre maximal d'éoliennes du projet visibles : 1 éoliennes (depuis 5 % de la zone d'habitat/habitat à caractère rural située à moins de 5 km du projet)
- Distance au projet : minimum 4,7 km
- Angle vertical maximal d'occupation visuelle : 1,8°

#### Critères qualitatifs

- Parties visibles des éoliennes : pales, moyeu et mât partiel
  - Obstacles visuels naturels : arbres isolés /bosquets d'arbres
  - Obstacles visuels anthropiques : maisons semi-mitoyennes
- Orientation des vues :
  - espaces privés : pas orientées vers le projet
  - espaces publics : orientées vers le projet (Rue de la Commune, Rue de la Ferme, Rue de la Justice)

A l'échelle du village de Opprebais : négligeables

Illustration :



Figure 135 : Panorama depuis la rue de la Commune, Opprebais.